

**BUREAU DE VÉRIFICATION
DES CHAPITEAUX
TENTES ET STRUCTURES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DE SÉCURITÉ N° 60.95**

VIGNETTES : 60.95

DATE DE VALIDITÉ DE L'EXTRAIT JUSQUE :
04/07/2013

Manoir du Laurier

59660 MERVILLE

Tél : 03 28 48 39 39

Fax : 03 28 49 67 62

ÉTABLISSEMENT HOMOLOGUÉ LE : 30/08/1999
PAR LA PRÉFECTURE : OISE

ÉVACUATION DE L'ÉTABLISSEMENT

VENT : 100 Km / h

NEIGE : 4 cm

PROPRIÉTAIRE : ESPACE COUVERT

Tél : 03.90.29.04.04

ADRESSE : 1 RUE DE L EMBRANCHEMENT

ZI RAMMELPLATZ II

Fax : 03.90.29.04.05

VILLE : 67116 REICHSTETT

caractéristiques de l'établissement

TYPE : STRUCTURE

MODULES 20 X 5 M JUXTAPOSABLES - POSSIBILITE DE MONTAGE
EN 15 M. DE LARGE ET AVEC ENTOURAGE RIGIDE TOLE CLASSE M0

COLORIS : BLANC - POSSIBILITE RIDEAUX

CRISTAL + BARDAGE PVC
+ BAIES VITREES

SURFACE MAXI : 20 X 150 = 3000 M²

FABRICANT : RODER

CLASSEMENT AU FEU :

M2

PROCÈS VERBAL N° 6630/95 C020476

DÉLIVRÉ LE : 02/10/95 04/03/2002

PAR : SNPE LNE

CONTRÔLES

ORGANISME :

DATE :

VALABLE JUSQUE :

- STRUCTURE :

BVCTS

04/07/2011

04/07/2013

(1) - INSTAL. ELEC :

(2) - GRADINS :

(2) - CHAUFFAGE :

(2) - EXTINCTEURS :

(1) - Très important : l'installation électrique reste sous la responsabilité du propriétaire qui peut faire appel à une autre entreprise, mais dans tous les cas un organisme agréé doit y avoir apposé une vignette.

(2) - Cette rubrique n'est renseignée que si l'établissement dispose d'installations techniques qui lui sont propres. Dans le cas contraire, il y a lieu de vérifier la présence des vignettes respectives en cours de validité.

PARTIE à REMPLIR PAR L'ORGANISATEUR :

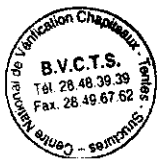
NOM : RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

ACTIVITÉ(S) PRÉVUES :

EFFECTIF DU PUBLIC RECU :



LE PROPRIÉTAIRE

garantit que l'établissement est maintenu en bon état et n'a subi aucune modification depuis les derniers contrôles.

L'ORGANISATEUR

devra déposer le présent extrait ainsi que plan d'implantation et d'aménagement à la mairie concernée en vue de l'obtention de l'autorisation d'ouverture. (art. : CTS 31) au minimum 1 mois avant la date d'ouverture au public

Le Président Directeur Général
J. MERVIL